



MEDIALEX

29/05/2020 11:27

Bon à Tirer	
Référence	7226603901
Edition	14_OUEST FRANCE
Date de parution	mardi 31 décembre 2030
Format	2 col. (79mm) x 154mm
Opérateur Publihebdos	EUDE Lindsay

Visuel de l'annonce

Echelle : 100%

Alicorne

Dépannage et remorquage VL sur A88 concédée

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

- Objet de l'avis d'appel à candidatures :

1. Recrutement de 4 dépanneurs-garagistes pour effectuer pour une durée de 5 (cinq) ans le dépannage et le remorquage des véhicules légers (jusqu'à 3T5) sur l'autoroute A88 Falaise/Sées concédée à la société Alicorne SAS. Cette procédure s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 25 avril 2013 relative à l'organisation du dépannage sur les autoroutes concédées et les ouvrages d'art concédés du réseau routier national.

L'agrément est donné pour 5 ans pour les dépanneurs VL par une commission interpréfectorale.

Les prestations sont rémunérées par le client selon un tarif fixé par arrêté ministériel pour les VL.

Lieux d'exécution : Autoroute A88 entre Falaise et Sées (département 61 et 14).

Dépannage VL :

1er poste : 2 dépanneurs, A88 du PR 0,300 (Sées) au PR 22,400 (Argentan ouest), 2e poste : 2 dépanneurs, A88 du PR 22,400 (Argentan ouest) au PR 44,900 (Falaise ouest).

Conditions techniques et administratives de participation à la procédure : les entreprises devront respecter un cahier des charges de dépannage et notamment les conditions suivantes :

- assurer une permanence 24 heures sur 24 selon un tour de service ;
- être implantées à proximité de la zone d'intervention (délai de 30 minutes pour arriver sur les lieux de l'intervention) ;
- posséder un matériel de dépannage en règle permettant de dépanner et d'évacuer des véhicules inférieurs à 3,5 tonnes.

Critères d'appréciation des candidatures : localisation, qualité des équipements, expérience de l'entreprise et qualification du personnel, disponibilité, prix des interventions hors forfait, prestations annexes, actions environnementales et sociales. Les critères ainsi que leur pondération sont plus amplement définis dans le règlement d'appel à candidatures.

Phasage de la procédure : après examen des candidatures, les candidatures conformes sont analysées, une visite des locaux imprévue est éventuellement organisée. Le rapport d'analyse est soumis à la commission interdépartementale d'agrément (préfecture de l'Orne) qui donnera son avis à la suite duquel Alicorne délivrera un agrément, et un contrat d'agrément pour l'exercice du dépannage sera établi entre Alicorne et chaque dépanneur-garagiste agréé.

Si, à l'issue de la consultation, un ou plusieurs postes demeurent infructueux en l'absence d'offres ou en présence exclusivement d'offres non conformes, Alicorne se réserve la possibilité de conclure un contrat négocié ou de réduire le nombre de dépanneurs-garagistes agréés.

A défaut d'organisation par les autorités préfectorales d'une réunion de la commission interdépartementale d'agrément et/ou de la publication d'un arrêté d'agrément, Alicorne pourra confier provisoirement les prestations visées par l'objet de la consultation au(x) candidat(s) présentant les meilleures offres.

Dossier de consultation : les entreprises intéressées par les postes évoqués et répondant aux critères exposés peuvent retirer le dossier de consultation pour le dépannage autoroutier à l'adresse suivante : Alicorne SAS, centre d'exploitation A88, Echangeur n°13 - RD 924, 61200 Fontenai-sur-Orne.

Le dossier pourra également être expédié sur demande formulée par écrit et adressée par mail : à contact@a88-alicorne.fr (renseignements Tél. 02 33 12 14 88).

- Remise des candidatures et modalités de présentation : les dossiers devront être conformes aux indications du règlement de la consultation et remis à l'adresse suivante : Alicorne SAS, Centre d'exploitation A88, Echangeur n° 13 - RD 924, 61200 Fontenai-sur-Orne.

La date limite de remise des dossiers est fixée au 9 juillet 2020, 12 h 00.

Les logos éventuellement présents dans cette annonce paraîtront en noir et blanc dans le journal.

Validation du BAT
Signature :